

Objet : Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la maison rue Tharaud

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2195-3-2°,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05/07/2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la décision n°2021-05/21D du 12/05/2021 confiant au cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE une mission de maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation de la maison située rue Tharaud, face au centre Arriéta, en vue d'être transformée en extension du siège administratif de la Communauté de Communes Sud Roussillon, pour un montant de 34 100,00 € HT,

Vu la décision n°2022-02/08D de modification du marché en vue de la démolition du bâtiment, pour un montant supplémentaire de 15 841,00 € HT,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des offres des entreprises, les montants des travaux présentaient un surcoût de plus de 15% par rapport aux montants estimatifs,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De résilier, pour motif d'intérêt général, le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE à l'issue de la phase PRO.

ARTICLE 2 :

Le montant définitif de ce marché est donc de 26 969,00 € HT.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **17 JUL. 2023**

Le Président
Thierry DEL POSSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230717-2023-07-27D-AU
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023